



NOTRE DAME DE
BELLECOMBE

STATION VILLAGE
SAVOIE MONT-BLANC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 32-2026 Utilisation du domaine public

Mme le maire de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2026 accordant délégation au maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la demande de l'office du tourisme du Val d'Arly en date du 13/05/2026 ;

Vu l'organisation de différents événements durant l'été par l'office de tourisme du Val d'Arly ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – **L'accès au terrain de pétanque sera interdit et strictement réservé à l'organisation :**

- D'un concert les jeudi 09 et lundi 27 juillet 2026 à partir de 15h00
- Du Xplore Festival le mardi 04 août 2026 à partir de 13h00

L'accès au parking de la mairie sera interdit à tout véhicule et strictement réservé à l'organisation :

- Du Slowly Val d'Arly le lundi 20 juillet 2026 de 09h00 à 20h00

Article 2 – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par l'office de tourisme du Val d'Arly.

Article 3 – Notification sera faite à l'office de tourisme du Val d'Arly. Affiché à la porte de la mairie et sur place les jours d'utilisation.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 29 mai 2026.

Mme le Maire
QUITTET Catherine

